

## Bulletin d'inscription

- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Les responsabilités dans les établissements sanitaires et sociaux**, formation en distanciel, 17 et 18 mars 2022: 790 € TTC
- J'ai bien pris note des conditions d'annulation\*.

(NB: le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée\*\*)

### Vos coordonnées

#### Établissement

Adresse

CP

Ville

Stagiaire Nom, Prénom

Fonction

E-mail

Responsable formation Nom, Prénom

Tél.

Fax

E-mail

Cachet:

#### Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
- par courriel : formation@leh.fr
- par télécopie : 05 57 57 08 69
- en ligne : www.leh.fr/formation

Date:

Signature:

### Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.

\* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.

\*\*Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.

#### Contact

Sophie Durand  
Tél. 05 57 57 08 68 • Fax 05 57 57 08 69  
formation@leh.fr



numéro d'existence en qualité  
d'organisme de formation :  
11753475275  
SIRET : 434 161 741 00013

## LEH Formation Droit



## LES RESPONSABILITÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022  
Formation en distanciel



[www.leh.fr/formation](http://www.leh.fr/formation)

**Groupe LEH** un groupe d'experts au service des professionnels de santé

Édition Formation Conseil Événement

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.  
Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

## Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le jeu des responsabilités au sein des établissements sanitaires et sociaux
- Maîtriser l'articulation entre les droits et libertés du résident et les obligations pesant sur les professionnels et sur la structure d'accueil
- Identifier les risques contentieux

## Public concerné

Cette formation s'adresse aux responsables d'établissements, personnel des établissements, médecins, travailleurs sociaux et médico-sociaux, cadres et personnel administratif. Formation accessible aux publics en situation de handicap.

## Durée

2 jours (12 heures)

## Méthode pédagogique

- Apports théoriques, pratiques et méthodologiques
- Exercices pratiques d'application. Entraînements par des mises en situations
- Études de cas concrets piochés dans des décisions pertinentes de jurisprudence et illustration avec les cas apportés par les participants
- Traitement des cas personnels apportés par les participants

## Profil intervenant

Juriste

## Évaluation de fin de formation

En début de formation : recueil des attentes des participants - En fin de formation : bilan avec le formateur sur l'évaluation de la formation grâce à une fiche d'évaluation qui porte sur l'atteinte des objectifs et un questionnaire de satisfaction à chaud. Un compte rendu est remis par le formateur.

## Documents remis aux stagiaires

- Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation
- **Les + : remise d'un livre** sur le sujet ou un thème d'actualité + **accès d'un mois à Hopitalex**, base de données juridique hospitalière

## PROGRAMME

*Formation disponible en inter, intra et distanciel  
(proposition sur mesure) actualisée le 01/09/2021*

### **1. Les droits des personnes accueillies : loi du 2 mars 2002, loi du 22 avril 2005, loi du 26 janvier 2016 et loi 2 février 2016 (dispositions pertinentes du Code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles)**

- Les droits de la personne accueillie en institution : droits reconnus lors de l'admission, droit aux absences, le droit à l'aide sociale, le droit au libre choix du médecin
- Les droits de la personne lors de son séjour : droit au respect de la dignité, droit de visite, respect de la vie privée et à l'intimité, liberté religieuse, droit de vote.
- Les droits de la personne âgée dans le cadre des soins : droit à l'information, consentement aux soins, accès au dossier médical, partage d'informations et respect du secret professionnel.
- Les droits de la personne âgée en fin de vie : consentement/refus de soins, personne de confiance, la rédaction des directives anticipées, le droit aux soins palliatifs.

### **2. Les différentes responsabilités susceptibles d'être engagées**

- Les différents types de responsabilités : civile, administrative, pénale et disciplinaire.
- Quelles responsabilités pour les professionnels, la direction de l'établissement, la structure en tant que personne morale, les tiers, les usagers ?
- L'articulation entre les droits et libertés de la personne accueillie et responsabilités des professionnels et de la structure.
- Les obligations de signalement des structures sociales et médico-sociales
- Focus sur les situations à risque :
  - La prévention des maltraitances
  - Le secret professionnel, le secret médical et la confidentialité
  - Les différents régimes de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) et la garantie des droits
  - Les différentes restrictions à la liberté d'aller et venir (secteur fermé : UVP, UHR, PASA ; usage de la contention).